

Chapitre X

AGRICULTURE - RURALITÉ - BIEN-ÊTRE ANIMAL

PROPOSITIONS

La ruralité est une chance. Et notre pays dispose d'un patrimoine rural exceptionnel. À nous de revaloriser ces territoires, de les animer et de les faire gagner en attractivité.

Plus particulièrement sur la ruralité...

Garantir un accès médical de proximité dans les zones rurales.

Garantir l'accès à Internet partout sur le territoire.

Garantir une meilleure desserte des villages en matière de transport en commun.

Mettre un frein à la fermeture progressive des services publics en milieu rural.

Plus particulièrement sur l'agriculture...

Nous soutenons notre élevage local qui entretient nos prairies qui sont des réserves importantes de carbone et de biodiversité. En effet, la suppression des bovins de nos prés serait une catastrophe écologique irréversible.

Nous ne pouvons en aucun cas soutenir la fabrication de viandes reconstituées, de pâtes chocolatées industrielles ou tout autres produits contenant du soya OGM ou de l'huile de palme qui sont cultivés au Brésil et autres aux détriments de la forêt équatoriale.

En remplacement de ces huiles mauvaises pour l'environnement et la santé, nous proposons de revaloriser la production d'huile de colza et de lin local à un prix rémunérateur pour l'agriculteur et en protégeant nos abeilles.

La Belgique est un fleuron de la fabrication artisanale de bière, il est impensable de ne plus avoir en Belgique une production d'orge brassicole local. En effet, il faut absolument retrouver un attrait pour cette culture.

Nous soutenons la recherche afin d'avoir des variétés de froments, pommes de terre ou autres, beaucoup plus résistant aux maladies et insectes ravageurs afin de diminuer progressivement l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

L'agriculture est la première impactée par le changement climatique : de ce fait, les revenus agricoles peuvent varier d'une année à l'autre. Nous proposons une taxation sur une période de 3 ans.

Instaurer un chèque-terroir, sur le modèle du titre-service, visant à inciter la consommation de produits du terroir et à développer les circuits-courts et l'agriculture familiale.

Promouvoir un label « produit wallon ».

Améliorer les techniques agricoles pour tendre vers une agriculture plus éco-réaliste. Développer avec les acteurs de terrain des plans de transition pour passer vers des modes de productions et d'élevage plus respectueux de l'environnement et de la santé.

Soutenir les agriculteurs dans la transition vers une agriculture plus respectueuse de la santé et de l'environnement.

Recentrer et objectiver les missions de l'AFSCA et mettre fin aux contrôles intempestifs de celle-ci et de l'administration chez les petits exploitants.

Simplifier les mesures agro-environnementales et administratives pour notre agriculture familiale.

Maintenir une agriculture familiale et soutenir l'élevage en préservant les prairies permanentes.

Améliorer les techniques agricoles pour tendre vers une agriculture plus éco-réaliste et, à long terme, plus tournée vers le « bio ». Développer avec les acteurs de terrain des plans de transition pour passer vers des modes de productions et d'élevage plus respectueux de l'environnement et de la santé.

Soutenir le développement des circuits courts.

Mettre en place un partenariat entre agriculteurs et apiculteurs afin de sauvegarder les abeilles.

Soutenir et encourager le développement des filières wallonnes de viande.

Soutenir nos élevages porcins, un fleuron de l'Ardenne.

Réaffirmer la place de l'agriculture et de l'agroalimentaire au centre de l'économie en milieu rural en développant les filières, les industries de transformation des produits agricoles et forestiers.

Consolider notre agriculture et ses productions de grande qualité en développant la politique des labels.

Soutenir l'agriculture familiale en développant les circuits courts : négocier en ce sens les accords et normes européennes.

Développer les Halls relais agricoles.

Sensibiliser le citoyen à la consommation locale et de saison.

Les plans européens pour l'agriculture défavorisent nos agriculteurs et nos éleveurs. Avant de ratifier aveuglément ces directives européennes, elles devront être analysées par des groupes de travail composés majoritairement de professionnels des secteurs impliqués.

Développer le concept de ruralité. Créer des partenariats entre tous les acteurs du monde rural (agriculteurs, éleveurs, exploitants forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires ruraux, ...) en instaurant un ministère régional de la ruralité.

Développer un label « gibier Wallon ». Dans le cadre de la consommation des circuits-courts, il est préférable de favoriser le gibier provenant de nos forêts et nos campagnes que nous devons réguler plutôt que l'importation de viande de gibiers des pays de l'est sans aucun contrôle sanitaire.

Dans un souci réellement écologique, de manière à éviter les catastrophes telles que les dernières inondations, il est impératif de limiter les nouvelles constructions en zones rurales par un plan urbanistique efficient et efficace. Vouloir créer des villes à la campagne est une ineptie tout autant que vouloir transformer nos villes en campagnes. Nous veillerons à la préservation du caractère rural de nos villages.

Plus particulièrement sur le bien-être animal...

Inscrire dans la Constitution le fait que « l'animal est un être vivant doté de sensibilité, de conscience et de sentiments », et que tout doit donc être fait pour promouvoir son bien-être, et lui assurer un traitement respectant sa dignité et limitant sa souffrance. Adapter le Code civil dans ce sens.

Populariser le « leg à charge » qui permet de conditionner un leg fait à une personne ou une association à l'entretien, dans des conditions à définir par les deux parties, des animaux après le décès de leur «propriétaire».

Créer un « Conseil supérieur du bien-être animal » pour remplacer les Conseils wallon et bruxellois existants et le doter d'un pouvoir de contrôle, d'enquête et d'initiative, afin d'unifier les législations et de les faire respecter et charger ce Conseil d'un audit faisant « l'état des lieux » de la condition animale et préconisant les mesures à prendre et un échéancier précis pour améliorer cette situation.

Dans chaque zone de police, spécialiser et former un ou plusieurs fonctionnaires spécialement chargés de l'application des lois de protection des animaux. Dans chaque commune, charger un échevin du bien-être animal.

Inciter les communes à utiliser la subvention en vue de la stérilisation des chats errants et des chats domestiques.

Punir plus sévèrement la maltraitance, la négligence et la violence envers les animaux.

Limiter strictement les expériences en laboratoire et les tests pour les produits cosmétiques.

Organiser une transition vers un abattage sur site et favoriser les unités d'abattage mobile afin de limiter le stress chez l'animal et chez les professionnels. Limiter au strict minimum la durée de transport des animaux entre leur lieu d'élevage et leur lieu d'abattage. Interdire l'abattage rituel dans tout le pays.

Interdire l'élevage pour l'industrie de la fourrure et du duvet et l'importation ou l'exportation d'animaux destinés à cet usage. Encourager le secteur de la mode et de l'habillement à renoncer à la fourrure animale au profit de la fourrure artificielle.